

PARENTS



SECOURS
HULL



INVITATION

SOIRÉES PORTE OUVERTE

LES 9 ET 10 MAI
de 18h30 à 20h30

Dans les trois postes
de police communautaire

Tous ceux et celles qui désirent en savoir plus sur les différents programmes de prévention du Service de police de Hull sont invités à des soirées porte ouverte dans les postes de police communautaire. À cette occasion, des bénévoles et des policiers pourront répondre à vos questions. (Page 12 pour de plus amples renseignements)

*On a besoin
de vous*

**pour lutter contre
le vol par effraction
à domicile**

Sommaire

IV ^e Jeux de la francophonie 2001	2
Carte de crédit et dépôt direct...	3
Commerces de prêts sur gage....	4
«Grouille, on verrouille»	5
...pour toi et ta gang	6
Le graffiti	7
Le voleur volé	8
La sécurité en vacances	9
Les armes et vous	10
Symposium international sur la jeunesse	11
Bénévoles recherchés	12

POSTE DE POLICE
COMMUNAUTAIRE
YVON-A.-GRÉGOIRE
70, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
J8Y 3W4
Téléphone : 595-8095
Télécopieur : 595-8008



POSTE DE POLICE
COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE
120, rue Charlevoix
Hull (Québec)
J8X 1R1
Téléphone : 595-7288
Télécopieur : 595-7678



POSTE DE POLICE
COMMUNAUTAIRE
MONT-BLEU
10, place Radisson
local 100
Hull (Québec)
J8Z 1T9
Téléphone : 595-7845
Télécopieur : 595-7844





MESSAGE DU DIRECTEUR



Claude Papineau
Service de police

Dans quelques semaines, les citoyens de Hull pourront bénéficier de la présence des citoyens bénévoles du programme «Patrouille pour la prévention du crime». Leur objectif est de détecter toute situation qui pourrait compromettre votre sécurité afin de les rapporter au Service de police, qui ensuite interviendra.

Il faut aussi mentionner que durant tout l'hiver, il y a eu présence accrue des bénévoles du programme «Grouille, on verrouille» dans les stationnements, afin de nous sensibiliser face à certaines de nos habitudes qui rendent nos véhicules des cibles faciles et attirantes pour les malfaiteurs.

Bien entendu, les membres de Parents-Secours et de Prévolo sont aussi présents dans nos quartiers afin d'améliorer la sécurité des petits et des grands.

Le Service de police de Hull est particulièrement fier de pouvoir compter sur le support de bénévoles pour assurer la sécurité et pour prévenir le crime. Depuis plus de 15 ans, nous vous réservons une place au cœur de notre organisation, place qui se révèle primordiale dans l'accomplissement de notre mission.

Dans le cadre de la fusion, le comité sectoriel police a intégré la participation des citoyens au processus, puisqu'un représen-

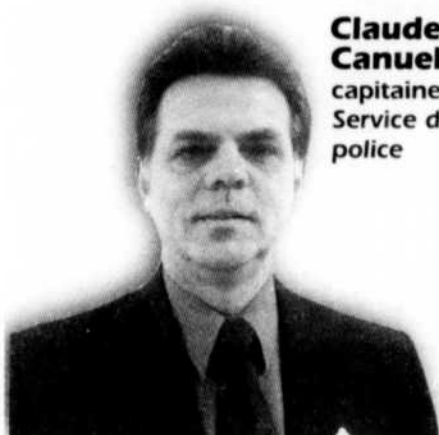
tant des citoyens siège au comité qui est composé de 5 personnes. De plus, tout le personnel mandaté à travailler à construire cette nouvelle ville doit le faire en prenant, comme point de départ, les besoins des citoyens.

Au nom de tous les membres du Service de police, je tiens à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, participent à améliorer le sentiment de sécurité de leurs concitoyens. Enfin, je souhaite une période d'été fructueuse à nos dévoués bénévoles qui seront les yeux et les oreilles des policiers durant ces quelques mois.

Claude Papineau, directeur

IV^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2001 OTTAWA / HULL

La sécurité



Claude Canuel
capitaine
Service de police

FRANCOSPHERE MONT-BLEU.

Plusieurs activités se dérouleront dans le centre-ville. Les compétitions sportives auront lieu aux arénas Robert-Guertin et Sabourin, au Centre Asticou et au Palais des Congrès de Hull. Les compétitions culturelles se dérouleront à la Maison du Citoyen, au Musée canadien des Civilisations et à la place Aubry. Des spectacles seront présentés dans le parc Jacques-Cartier et sur le pont Alexandra. De plus, les Fêtes Gourmandes et le Grand Bazar se tiendront dans le parc Jacques-Cartier et sur le pont Alexandra. La soirée de clôture des Jeux se déroulera au Lac Leamy le 24 juillet.

Nous sollicitons la population à redoubler de vigilance sur la route, car il y aura augmentation du volume de la circulation dans le centre-ville et de piétons dans ces secteurs.

Le terminus de la S.T.O., au Campus du Collège de l'Outaouais, sera réaménagé et les arrêts temporaires seront mis en place pour faciliter la traversée.

Le Service de police assurera la sécurité des participants et des spectateurs lors de ces activités en plus d'assurer la surveillance sur tout le territoire de la ville. Des effectifs additionnels ont été assignés afin de répondre à tous ces besoins. Le Service de police est fier d'offrir un service de qualité à la population et un événement d'envergure internationale est l'occasion de démontrer le professionnalisme de nos membres, ainsi que l'hospitalité dont fait preuve la communauté hulloise.

Nous comptons sur votre

collaboration afin de rendre le séjour de ces personnes des plus excitant et chaleureux. Nous aurons l'occasion de côtoyer des gens de différentes cultures et n'hésitons pas à s'ouvrir, s'enrichir de leur vécu et, en ce temps de festivités, partageons ce que nous avons tous en commun : la langue française.

**Vivez l'événement
de l'été!**

IV^{es} Jeux
de la Francophonie

OTTAWA-HULL CANADA 2001

www.jeux2001.ca

DES VOLS PAR EFFRACTION DANS MON SECTEUR ! CONSULTER LE SITE INTERNET PRÉVOL

Le message Prévolo est maintenant disponible sur le site internet de la ville de Hull. Nous vous invitons à consulter le site www.ville.hull.qc.ca. Cliquez sur citoyens puis sur police communautaire et enfin sur Prévolo. Nous vous encourageons à prendre connaissance du message préventif et de l'appliquer à votre environnement.





UNE CARTE DE CRÉDIT... C'EST DE L'ARGENT

Il se peut que ces dix règles vous paraissent futiles. Retenez cependant qu'en les ignorant, vous facilitez la tâche des personnes qui voudraient utiliser vos cartes d'une manière illicite.

1. Au travail, ne laissez jamais vos cartes de crédit sans surveillance. Il se vole plus de cartes de crédit sur les lieux de travail qu'en tout autre endroit.
2. Si votre carte de crédit vous donne accès à un guichet automatique bancaire, protégez votre numéro d'identification personnel (NIP) ou code secret. Ne le gardez pas sur papier, mémorisez-le.
3. Ne laissez jamais vos cartes de crédit dans votre voiture. Une très forte proportion des vols de cartes de crédit sont perpétrés dans les véhicules motorisés.
4. Chaque fois que vous utilisez votre carte, assurez-vous que c'est bien la vôtre que l'on vous remet après paiement.
5. En voyage, gardez vos cartes sur vous ou en lieu sûr.
6. Signalez immédiatement à la société émettrice la perte ou le vol d'une

carte. La plupart des fraudes par carte de crédit surviennent dans les quelques jours suivant la perte ou le vol.

7. Signez toute nouvelle carte dès réception et n'oubliez pas de détruire les cartes dont vous n'avez plus besoin pour que personne ne puisse les utiliser.
8. Dressez une liste de vos cartes et de leurs numéros que vous garderez en lieu sûr. Cette information est utile lorsqu'il faut signaler la perte ou le vol de cartes.
9. Vérifiez toujours votre relevé mensuel. Assurez-vous que ce sont bien vos transactions qui y figurent.
10. Ne révélez jamais le numéro d'une carte par téléphone à moins de transiger avec une entreprise absolument fiable. Ne le révélez que si vous êtes à l'origine de la transaction. Veillez sur vos cartes de crédit autant que sur votre argent comptant.

Source : Association des banquiers canadiens (conseil de sécurité)



LE DÉPÔT DIRECT : UNE SOLUTION SÉCURITAIRE

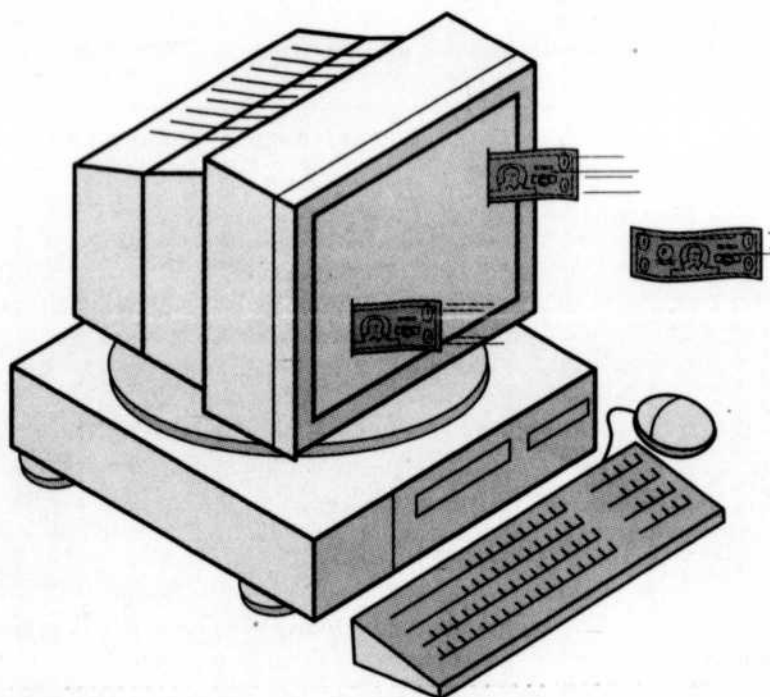
Eugène Dagenais
Comité du journal

Saviez-vous que 9 personnes sur 10 utilisent le dépôt direct et ce, pour diverses raisons ?

Voici quelques bonnes raisons qui devraient vous inciter à utiliser ce service :

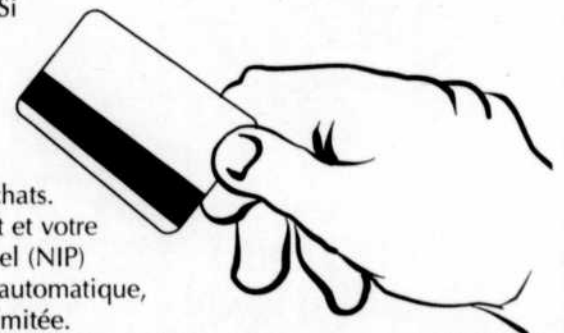
- le dépôt direct vous offre la sécurité contre le vol ou la perte de chèque ;
- le dépôt direct vous sera utile si vous tombez malade ou si vous devez vous absenter de la maison durant vos vacances ou lors d'un voyage ;
- le dépôt direct garantit le versement de vos revenus en cas d'inconvénients incontrôlables ;
- le dépôt direct vous permet d'économiser temps et argent ;
- durant l'hiver, vous n'aurez pas à vous déplacer pour vous rendre à votre institution financière et risquer de vous blesser ;
- la plupart des commerçants acceptent maintenant la carte de débit/crédit qui vous permet d'effectuer vos achats en toute quiétude.

Nous espérons que ces quelques conseils vous permettront de prendre la décision qui rencontre vos besoins.



QUE DOIS-JE FAIRE SI JE PERDS MA CARTE DE CRÉDIT ?

Vous devez signaler la perte ou le vol de votre carte à l'émetteur dès que vous vous en apercevez. Par ailleurs, si vous participez à un programme d'enregistrement de cartes de crédit, vous pouvez signaler la perte de votre carte au responsable du programme qui se chargera d'en aviser l'émetteur. Si vous signalez le vol ou la perte de votre carte de crédit émise par une banque dans les 24 heures suivant l'événement, votre responsabilité se limitera généralement à 50 \$ pour les achats. Toutefois, si votre carte de crédit et votre numéro d'identification personnel (NIP) secret sont utilisés à un guichet automatique, votre responsabilité peut être illimitée.





LES COMMERCES DE PRÊTS SUR GAGE ET LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION



Yves Martel
lieutenant
Service de police

vigilance de la plupart des propriétaires de «pawn shop», il y a encore beaucoup de matériel volé qui se retrouve en consigne ou en vente dans les différents commerces qui acceptent les prêts sur gage ou les marchandises d'occasion. Les outils, les bijoux et les disques compacts sont quelques exemples d'objets volés retrouvés dans ces commerces.

Plusieurs objets sont difficiles à identifier, car les numéros de série sont inconnus et malheureusement peu de citoyens et de citoyennes burinent leurs biens. Ceci facilite donc la tâche des voleurs et du recel d'objets volés.

Il est important de noter vos numéros de série et de buriner vos biens afin de pouvoir les identifier suite à un cambriolage. Il est également important de prendre en note les marques distinctives sur les objets vous appartenant, ce qui vous permettra l'identification d'un bien.

Si vous êtes un consommateur qui recherchez un achat avantageux et fréquentez ce genre de commerce, voici quelques conseils :

- Vérifiez ce que vous désirez acheter ;
- Les numéros de série ne doivent pas être altérés ou enlevés ;

- Si les objets sont burinés, faites des vérifications auprès du commerçant ;
- Demandez toujours une facture ou un document pour acheter ou pour vendre auprès d'un commerçant.

Notez qu'il y a toujours des risques lorsque vous achetez des objets d'occasion, qu'ils proviennent d'un commerce ou

même d'une vente de garage. Si l'objet que vous avez acheté a été volé et que le propriétaire légitime peut l'identifier positivement, l'objet vous sera confisqué et vous pourrez perdre le montant d'argent que vous avez déboursé pour l'acheter.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le lieutenant Yves Martel au 595-7600.

Mieux connus sous le nom populaire de «pawn shop», les commerces de prêts sur gage et les marchands d'effets d'occasion sont très populaires et répondent à un besoin qu'ont certaines personnes. Plusieurs municipalités ont adopté un règlement municipal afin de contrôler les agissements de ce genre de commerce ; c'est le cas de la ville de Hull. Les premières expériences, lors de leur apparition il y a quelques années, ont démontré que les cambrioleurs utilisaient lesdits commerces pour écouler les marchandises volées.

Malgré les règlements municipaux et la



UN SITE INTERNET À VISITER

<http://nps.ca/french/index.html>

Michel Doiron
Comité des citoyens de la police communautaire

Savez-vous que vous pouvez vérifier les plaques d'immatriculation des véhicules moteurs sur le site Web du Centre d'information policière du Canada ?

De cette façon, vous pouvez augmenter le niveau de sécurité de votre voisinage en signalant les véhicules d'intérêt au Service de police de votre localité. En plus, en entrant les numéros de série d'armes à feu, d'embarcations, de bateaux, de moteurs de bateaux et de bicyclettes, vous pouvez vérifier s'ils sont d'intérêt pour les Services de police. Il suffit de vous rendre à l'adresse internet suivante <http://nps.ca/french/index.html> et de

cliquer sur l'icône «Recherche».

Vous pouvez aussi accéder à la «Liste des véhicules volés» et entrer les quatre (4) premières lettres de la marque de l'auto (ex. : CHEV pour Chevrolet) et l'année de cette dernière. Une liste de tous les véhicules volés, correspondant aux données entrées apparaîtra à l'écran.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter ce site. Bonne route !

Projets pilotes Virage à droite au feu rouge



VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
PRUDENCE
ON TOURNE

Pour tourner à droite au feu rouge TROIS ÉTAPES IMPORTANTES

1. ARRÊTEZ

L'arrêt complet du véhicule est obligatoire. **Immobilisez complètement votre véhicule** avant le passage pour piétons et la ligne d'arrêt.

2. REGARDEZ

Assurez-vous que le **virage à droite au feu rouge est autorisé**

Le virage à droite au feu rouge est généralement autorisé aux intersections, sauf aux endroits où un panneau d'interdiction est installé.



Assurez-vous que le **virage à droite au feu rouge est sécuritaire**

Vous êtes d'abord obligé de céder le passage aux **véhicules routiers**, aux **cyclistes** et aux **piétons** qui ont priorité. Accordez une attention particulière aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite qui, généralement, traversent la voie plus lentement.

Attention ! Lorsque la silhouette blanche du feu de piétons est allumée, vous ne pouvez pas tourner.



3. TOURNEZ !

Pensez-y ! La **courtoisie** envers les autres utilisateurs de la route est synonyme de prudence ! Vous pouvez y aller seulement si la voie est libre.



LES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES CHERCHENT-ILS À TENTER LES VOLEURS ?



Nicole Després
Bénévole
«Grouille, on verrouille»

sait neuf et coûteux, un ordinateur portable laissé sur le siège avant d'un Jeep noir, des caméras vidéos, un manteau de cuir d'une valeur approximative de 400\$, des chiens à 5 reprises (vitres fermées). À 3 occasions, j'ai vu des enfants seuls en plein hiver à -20°C et même un bébé âgé d'environ 4 ou 5 mois, accompagné d'une fillette de 11 ou 12 ans. Il s'est écoulé 2h30 avant que la mère revienne. Nous avons aussi trouvé une plaque d'immatriculation qui traînait par terre à l'intérieur d'un véhicule automobile, des vêtements, des objets des plus inattendus, des commandes d'épicerie complètes, un meuble à assembler, des CD rom, des cassettes, des radios, des téléphones, des lunettes de soleil, un sac à main ouvert sur le siège avant, des beaux sacs, des souliers, des gants, des parapluies, enfin bref, à peu près tout ce que l'on peut imaginer, et plus.

Il est évident qu'en voyant cela, on pourrait penser que les propriétaires de ces véhicules cherchent à tenter les voleurs, à leur faciliter la tâche. C'est vrai, on pourrait croire qu'ils cherchent à les aider à s'emplier les poches.

Bon d'accord, il y a les assurances ! C'est vrai qu'il n'y a probablement rien de mieux à faire que de remplir des constats d'assurances pour vols à l'intérieur des véhicules. Ah, et bien sûr, rien de mieux non plus que de se rendre chez des installateurs de vitres d'auto une fois que les voleurs les ont brisées.

Et puis ce n'est pas grave si nos primes d'assurances augmentent !

J'oubliais de préciser que plusieurs des propriétaires de véhicules automobiles laissent carrément leurs portes déverrouillées, leurs vitres grandes ouvertes, etc. Comme ça c'est plus simple ! Les voleurs de véhicules peuvent tranquillement partir avec le véhicule au complet. Pourquoi compliquer quand on peut simplifier ?

Si nous, les bénévoles de «Grouille, on verrouille», pouvons voir ces choses, imaginez toutes celles qui tentent les voleurs !

**NE LAISSEZ PAS
VOS PORTES D'AUTO
DÉVERROUILLÉES !!**



«Grouille, on verrouille» est un programme de prévention mis sur pied par le poste de police communautaire Yvon A. Grégoire. Ce programme, dont je suis bénévole, se veut informatif et a pour but d'inciter les propriétaires de véhicules automobiles à ne rien laisser à la vue dans leurs autos. Si nous voyons des objets ou autres, nous émettons un billet nommé MENTION DE COURTOISIE (sans frais) où nous cochons, dans la case appropriée, ce que nous avons vu de non conforme. Si, par contre, le véhicule est conforme aux normes de sécurité, nous l'indiquons dans la case correspondante.

Croyez-moi, depuis que j'examine l'intérieur des véhicules, j'ai eu plus d'une surprise. J'ai pu y apercevoir un beau vélo de montagne qui m'apparais-

NE LAISSEZ AUCUNE CHANCE AUX VOLEURS

Francis Martin et Nelson Lévesque
Bénévoles «Grouille, on verrouille»

Lors de nos patrouilles préventives pour la police de Hull, nous avons pu observer de la négligence de la part d'automobilistes. La majorité des véhicules ayant fait l'objet de mention de courtoisie, laissent à la vue

des objets de valeur tels malles, portables, cellulaires et sacs d'emplettes.

D'autres laissent carrément les portes déverrouillées et certains laissent même les clés dans le contact. Il est bon de rappeler qu'il est important de ne laisser aucune chance aux voleurs. Ce qu'ils n'ont pas à la portée de la vue ne peut pas les intéresser.

DES RÉSULTATS INTÉRESSANTS POUR «GROUILLE, ON VERROUILLE»

Le programme «Grouille, on verrouille» a débuté en juin 2000. Après 10 mois de fonctionnement, les résultats sont très intéressants. L'équipe de bénévoles a distribué 4 240 mentions de courtoisie.

Parmi celles-ci, 2 003 véhicules étaient conformes aux règles de sécurité alors que 2 237 étaient non conformes. Alors, aidez le Service de police dans la lutte au crime et adoptez des comportements sécuritaires.

Mention de courtoisie

«Grouille,
on verrouille»

Le poste de police
communautaire
vous suggère de



- ✓ ne jamais rien laisser à la vue dans votre voiture
- ✓ toujours verrouiller vos portes et fenêtres
- ✓ ne jamais laisser votre voiture en marche
- ✓ stationner dans des endroits bien éclairés

Dans le cadre du programme
«Grouille, on verrouille»

Le poste de police communautaire de votre secteur a constaté que vous avez commis une négligence qui rend votre véhicule susceptible d'être la cible des cambrioleurs

- véhicule en marche
- fenêtre ou toit ouvert
- enfant ou animal dans l'auto sans surveillance
- porte non verrouillée
- objet à la vue (même dans un sac)
- vêtement à la vue
- votre véhicule est conforme aux règles de sécurité
- autres

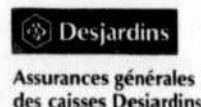
Date : _____ Heures : _____

Endroit : _____

Signature du bénévole : _____

Signature du bénévole : _____

Ce projet est commandité par les partenaires suivants :



À L'AFFICHE CET ÉTÉ... POUR TOI ET TA GANG !

Adèle Huot, Service des loisirs

1- Les places en ville à fréquenter !

ALTER-ADOS... pour sortir le soir

Activités libres de ping-pong, basketball, jeux électroniques, café-rencontre, musique et bien d'autres.

Aréna Cholette, 156, boul. de la Cité-des-jeunes

Pour les adolescents de 12 à 17 ans

Du lundi au vendredi, 11 juin au 24 août, 19h30 à 23h30

Entrée gratuite !

Un projet de la Commission Jeunesse de Hull en collaboration avec le Service des loisirs. Information : 595-7400

LA MAISON DE JEUNES

L'Avenue des Jeunes a créé trois lieux de rassemblement privilégiés pour les ados. Ils sont dotés d'une programmation d'activités récréatives, d'un réseau «jobine», d'un journal L'Expression et de nombreuses autres facettes. Aux ados de les découvrir ! Information : 778-0634.

- Avenue des Jeunes : 10, rue Bériault
- Maison du Parc de l'Île : 94, rue Mance
- Centre Bisson «Le Shack» : rue Thérien

LES PARCS DE PLANCHES À ROULETTES

Ce n'est plus un secret pour les adeptes de la planche à roulettes : la ville de Hull, en collaboration avec des partenaires du milieu, a aménagé deux sites extérieurs :

- boulevard Saint-Raymond à Hull (coin Montpetit)
- boulevard des Hautes-Plaines (parc des Hautes-Plaines)

C'est un rendez-vous !

2- Les programmes à découvrir !

LES CLUBS SPORTIFS... pour tous les goûts

En plus de la pratique d'activités libres telles que le patin à roues alignées, le basketball, le vélo, etc., les ados sont invités à faire partie d'un club sportif. Qui sait? Peut-être les verrons-nous sur une tribune, médaille au cou, représentant fièrement les couleurs de la Ville !

Au programme : baseball, basketball, soccer, water-polo, judo, plongeon, tennis, natation de compétition, tir à l'arc, triathlon, duathlon, cyclisme, etc.

Information : 595-7400

«JEUNE BÉNÉVOLE»

Le Service des loisirs a développé différents programmes à l'intention des ados qui désirent s'impliquer, prendre de l'expérience, découvrir de nouvelles avenues, etc.

Que ce soit comme assistant pour la surveillance d'une piscine ou comme aide-animateur pour la très populaire formule des Clubs de vacances, le Service des loisirs fait une place de choix à l'ado qui désire retrousser ses manches pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines.

De plus, le Mérite hullois, tribune de reconnaissance pour souligner le dynamisme hullois au plan communautaire et sportif entre autres, met dorénavant en lumière la contribution des jeunes bénévoles en attribuant le «Prix Jean-Luc-Guindon». Information : 595-7400

Nouveau ! La Commission Jeunesse

Mise sur pied à la suite de la consultation 2000 Place aux ados à Hull, la Commission Jeunesse a officiellement débuté ses activités en février 2001.

Elle réunit 20 jeunes de 12 à 17 ans représentant tous les districts de Hull qui ont pour mandat de faire des recommandations au conseil de ville sur les façons d'améliorer la qualité de vie des jeunes. Voilà une façon active et engagée de contribuer à la vie municipale !



Ces jeunes désirent contribuer à améliorer la qualité de vie des adolescents et, pour ce faire, ils travaillent activement à des projets touchant la reconnaissance des jeunes, les activités, les lieux de rencontres, le transport et la sécurité.

Voici les membres : Roberto Pacheco, Sonia Sabourin, Audrey Gourde Bureau, Rémi Darveau, Charles Thériault, Alexandre Gauthier, Alexandre Martineau, Stéphane Trudel Tassé, Claude-Anne Godbout Gauthier, Ian Michon, Alexandre Mousseau, François-Simon Tremblay Poirier, Jean-Gabriel Charlebois, Mathieu Paquette, Marianne Estimable, Jean-Roch Picard et Marc-André Beauchamp. Monsieur Alain Grenier, conseiller municipal et Madame Claude-Anne Godbout-Gauthier assument la responsabilité de la co-présidence. Visitez le site www.hull.qc.ca/ados, Information: Marie Bernier, coordonnatrice : 595-7443.



Claude-Anne Godbout Gauthier, co-présidente et Alain Grenier, co-président et conseiller municipal.



De gauche à droite, haut en bas : Marianne Estimable, Audrey Gourde Bureau, Jean-Gabriel Charlebois, Jean-Roch Picard, Roberto Pacheco, Mathieu Paquette, Claude-Anne Godbout Gauthier, (co-présidente), Ian Michon, Charles Thériault, Rémi Darveau, Alexandre Mousseau, Marie Bernier, (coordonnatrice), Alexandre Martineau, Sonia Sabourin, François-Simon Tremblay Poirier, Alexandre Gauthier, Alain Grenier, (co-président, conseiller municipale), et Jonathan Bigras Pilon.

LE GRAFFITI : POUR MIEUX COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Sylvie Mantha

Conseillère en prévention du crime
Service de police e Hull

La popularité grandissante du graffiti dans le milieu des médias est une manifestation de l'importance du phénomène. Effectivement, des émissions de télévision le valorisent et des compagnies l'utilisent comme un outil publicitaire. C'est donc avec raison que ce phénomène préoccupe la population.

DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Le graffiti en général

On définit le graffiti comme un ensemble de représentations graphiques réalisées sur un mur. D'autres surfaces sont aussi utilisées, telles que les cabines téléphoniques, les abris d'autobus, les boîtes postales, le mobilier urbain, etc.

Précisons que le graffiti est légal, c'est le geste de graffiter sans l'autorisation du propriétaire qui est illégal.

La «Pièce ou Production» :

Si la pièce est peinte minutieusement, couvre une grande surface, comporte un grand nombre de couleurs qui expriment une idée, le nom d'un groupe, intègre des images et est souvent peinte dans des endroits interdits, mais où passe beaucoup de monde, on parle d'une «pièce», ou d'une «production». Les auteurs se nomment des graffiteurs et disent faire de l'art urbain.

Le Tag sous forme de signature :

Le tag est simplement une signature personnelle souvent illisible et faite très rapidement. C'est souvent un pseudonyme utilisé par une personne et apposé dans le plus d'endroits possibles. Le tag identifie le ou les auteur(s) et lui est exclusif. Les auteurs sont des taggeurs.

L'«Underground» :

Le graffiti est une culture dite «underground». Il doit donc être réalisé en dehors d'un cadre structuré. Les taggeurs et graffiteurs sont supposés être des personnages mystérieux qui ne révèlent jamais leur identité aux non-initiés.

Le «hip hop» :

La culture hip hop transcende les difficultés que les jeunes connaissent. La tenue vestimentaire, le RAP, certains sports, comme le skateboard, le breakdance et la pratique du graffiti, comme art visuel, en sont les principales manifestations.

Les conséquences du vandalisme :

Pour l'auteur :

Le méfait peut conduire l'auteur devant les tribunaux, entraîner une condamnation et l'enregistrement d'antécédents judiciaires. L'auteur (ou ses parents) peut également être poursuivi au civil pour dédommagement ou payer une amende.

Pour la communauté :

Sur le plan économique, les graffitis entraînent des conséquences considérables. À elle seule, la ville de Hull prévoit investir, en 2001, plus de 60 000 \$ pour le nettoyage. Pour l'ensemble des services publics et des commerces, les coûts investis dans le vandalisme sont ensuite répartis sur les usagers. Les propriétés privées doivent souvent assumer les frais de nettoyage ou subir les inconvénients d'une réclamation aux assurances.

Les sommes ainsi dépensées, ne pourront être investies dans de nouvelles infrastructures. De plus, le refus de mettre en place certains services ou mobiliers urbains est une conséquence directe du vandalisme. Sachant d'avance qu'elles seront détériorées, les autorités municipales, scolaires ou autres, choisissent de ne pas installer des infrastructures.

Le citoyen est donc lésé puisqu'il ne pourra pas en bénéficier.

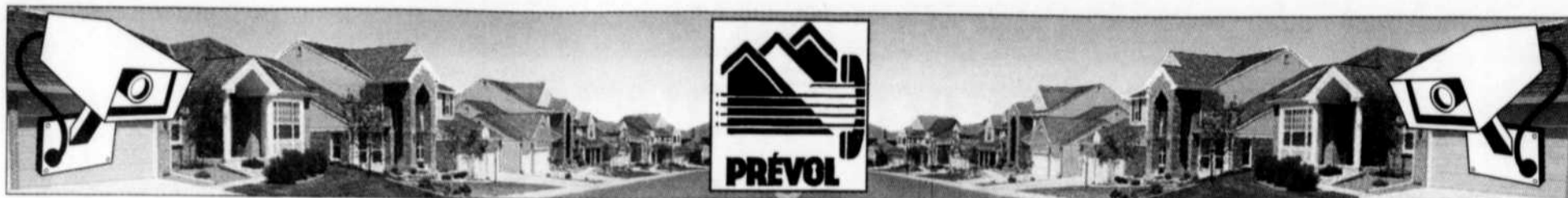
La dégradation des quartiers est une conséquence non négligeable. Qui voudrait habiter un quartier où l'affichage se présente comme une menace à sa sécurité personnelle ou à celle de sa famille ? Les quartiers où l'on retrouve beaucoup de vandalisme renforcent le sentiment d'insécurité.

La présence d'un tag sur un mur n'est pas un incident sans conséquence; il est le maillon d'une chaîne contribuant à la dégradation de l'environnement. Les graffitis ne sont pas responsables de tous les maux, mais ils contribuent à leur prolifération.

Ainsi, nous demandons l'aide de la population pour diminuer la présence du vandalisme et particulièrement du tag sur notre territoire. Si vous voyez des graffitis dans des endroits publics, composez le 595-7575. Si vous êtes témoin d'un acte de vandalisme, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de police au 595-1122.

Enfin, soyez vigilant et sensibilisez les gens de votre entourage sur les conséquences du vandalisme.





LE VOLEUR VOLÉ

Guy Loubier
Comité du journal

Depuis quelque temps, notre apprenti voleur épiait les allées et venues d'un couple de personnes âgées, seuls habitants d'une maison semblable à des dizaines d'autres dans le quartier.

Un soir, profitant de leur absence, il s'introduisit dans la maison en forçant la porte arrière. Très nerveux, il réagissait au moindre bruit et par-dessus tout, craignait d'apercevoir des voisins ou des passants susceptibles de s'interroger sur l'activité insolite que l'on aurait pu constater dans cette demeure.

Sans moyen de transport, il a dû se contenter de rafler de menus articles, tels que des bijoux de peu de valeur et un petit radio. Pour le risque couru, la récolte était mince. En quittant la maison, ses mains étaient moites et la raideur des nerfs de son cou s'accompagnait d'une montée inexorable du stress qui allait lui coller à la peau pour longtemps.

Dès son retour chez lui, une première question angoissante se posa : où trouver une cachette sûre et facile d'accès pour son maigre butin, et ce, sans éveiller l'attention de sa famille ? Après un bref survol de sa chambre, il glissa le fruit de son larcin sous une épaisse pile de magazines dont il avait oublié l'existence depuis fort longtemps.

Un problème encore plus urgent et plus délicat le tourmentait. Où allait-il vendre le stock dérobé ? Il ne pouvait certes pas tenter sa chance auprès de membres de sa famille ou d'amis, car il aurait été incapable de justifier l'origine de cette marchandise, et par conséquent, aurait éventé la mèche.

En désespoir de cause, il a dû se rabattre sur un prêteur sur gages. Sa première tentative se solda par un échec, mais le deuxième individu approché se montra moins scrupuleux quant à l'origine de ces articles, et lui offrit la somme dérisoire de 20 \$. Le prêteur n'était nullement intéressé à négocier et il lui signifia sans ambages que c'était à prendre ou à laisser. Notre voleur tout penaud avait pris bien des risques pour un si mince résultat.

Contraint par les circonstances à dissimuler à sa famille sa peu reluisante situation, cette obligation de mentir continuellement lui pesait lourd et accroissait encore davantage le stress qui l'habitait.

Puis un jour, alors qu'il jouait au billard, il s'était laissé convaincre de joindre un réseau de cambrioleurs qui opéraient dans la région et sur lequel la police n'avait pas réussi à mettre le grappin.

Mais, ce qui devait arriver arriva. Au cours d'une descente effectuée dans un entrepôt servant au recel des biens volés, le chef du réseau fut arrêté, et dans l'espoir d'une sentence moins lourde, ne tarda pas à livrer le nom de ses complices.

C'est ainsi que prit fin la carrière de notre infortuné voleur.

Abandonné par sa famille et ses amis, il se jugeait en piètre estime, et à peine la vingtaine amorcée, n'avait plus que le vide à contempler.

L'espoir d'une vie facile l'avait entraîné sur une bien mauvaise pente. Il s'était effectivement volé d'un avenir qui aurait certainement pu être meilleur.

Lecteurs, qu'en pensez-vous ?



NOUS COMPTONS SUR VOTRE OPINION

Guy Loubier

Vous désirez exprimer votre opinion ? Vous désirez faire des commentaires ? Vous désirez offrir une suggestion ? N'attendez pas !

Faites parvenir vos suggestions à :

Prévol, Comité du journal
777, boul. de la Carrière
Hull (Québec) J8Y 6V1

Parmi tous ceux qui nous feront parvenir leur commentaire, il y aura un tirage d'une minuterie.



LA SÉCURITÉ EN VACANCES

Nicole Després
Comité du journal

L'été est à nos portes et avec lui les départs en vacances, les absences, les voyages, et parfois, des visiteurs indésirables. Il faut s'organiser, prévoir, prévenir afin de contrer ces visiteurs pendant notre absence. Également au cours du voyage, il n'est pas rare de faire des rencontres désagréables. Alors, un seul mot : prévention.

- Chez-vous, avant le départ, demandez à un voisin de couper votre gazon et de ramasser votre courrier ;
- Il serait prudent de demander à quelqu'un de stationner son véhicule dans votre entrée de temps en temps ;
- Si vous demeurez dans un bungalow, il est possible de se procurer un sys-

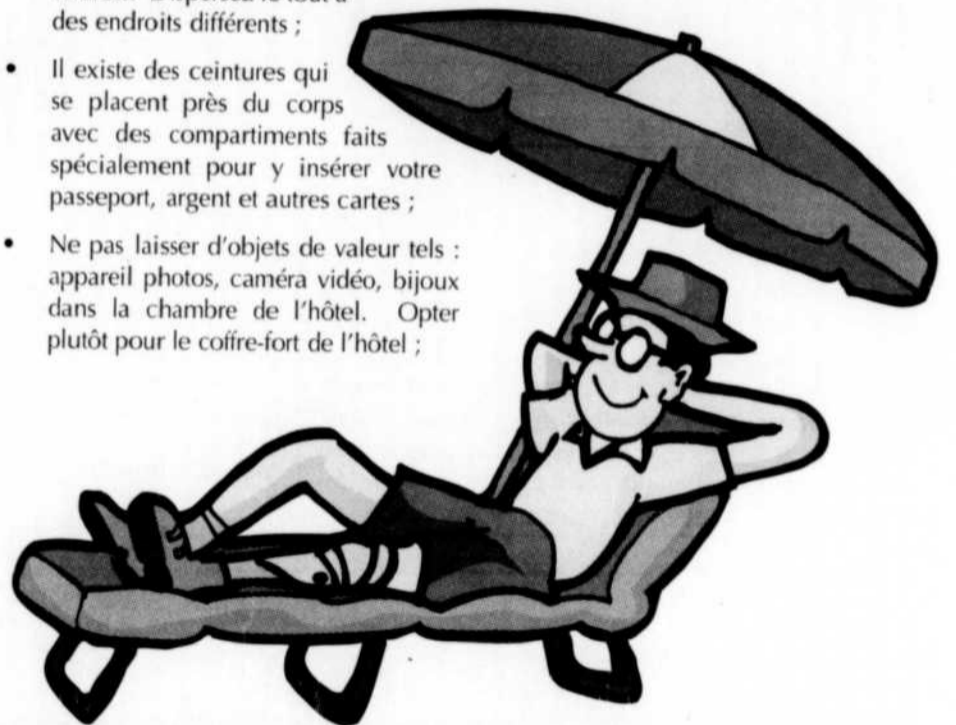
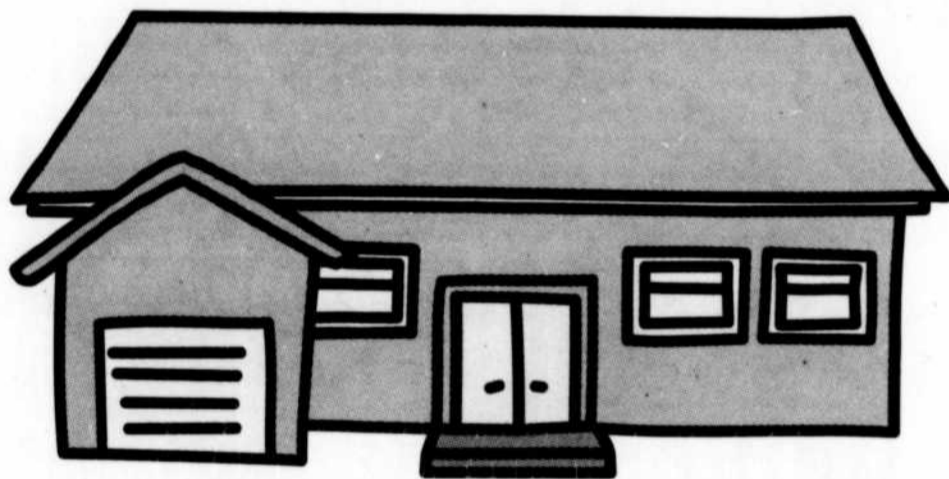
tème pour allumer des lumières à l'intérieur et à l'extérieur à certaines heures afin de donner l'impression que votre maison est habitée ;

- Si par contre, vous vivez en appartement, fermez la sonnerie du téléphone afin que les voisins ne soient pas au courant de votre absence, par des sonneries répétées et insistantes prouvant que personne ne répond. Il est suggéré également d'installer un système pour les lumières et même pour la télévision ou la radio à certaines heures, ceci donnera l'impression que quelqu'un est présent dans l'appartement ;
- Avant de partir, avertissez quelqu'un de confiance (parent ou ami) du lieu de votre voyage, de sa durée et des éventuelles étapes ;

- Au cours du voyage, les appeler à des dates prévues d'avance, si possible ;
- Gardez sur vous le minimum de bijoux. Ces derniers peuvent tenter les voleurs ;
- Ne pas garder trop d'argent sur vous non plus, car en cas de perte ou de vol, vous ne perdrez pas tout ;
- Ne pas placer toutes les cartes, les clés, les passeports, permis de conduire, tout l'argent, les chèques de voyage, etc., dans un seul et même endroit. Dispersez le tout à des endroits différents ;
- Il existe des ceintures qui se placent près du corps avec des compartiments faits spécialement pour y insérer votre passeport, argent et autres cartes ;
- Ne pas laisser d'objets de valeur tels : appareil photos, caméra vidéo, bijoux dans la chambre de l'hôtel. Opter plutôt pour le coffre-fort de l'hôtel ;
- Ne rien laisser dans l'auto à la vue. Le résultat pourrait être désastreux : vitre brisée, objets volés, etc. Cela vous épargnera de chercher quelqu'un pour réparer la vitre, d'appeler vos assurances, etc.

Alors, prudence et bonnes vacances en toute tranquillité d'esprit, et surtout, sans mauvaise surprise.

Encore un mot : prudence au volant et n'oubliez pas que l'essence et l'alcool forment un mélange qui peut briser des vies.



LE BEAU TEMPS EST FINALEMENT ARRIVÉ... ADHÉREZ À PRÉVOL

Eugène Dagenais
Comité du journal

Oui, enfin l'été. Que l'hiver a été long! Nous voici maintenant à cette période de l'année où nous ouvrons toutes les fenêtres pour aérer et changer l'air de notre résidence. Mais nous devons redoubler de prudence car les voleurs sont aux aguets. Ils reconnaissent bien nos habitudes et réagissent très vite à la situation.

Si vous devez vous absenter de votre résidence, assurez-vous de bien fermer vos fenêtres et verrouillez-les. Assurez-vous d'avoir de bonnes serrures et enclenchez les serrures à pêne dormant sur vos portes. Fermez et verrouillez les portes de garage. Vérifiez le fonctionnement de l'éclairage extérieur afin de permettre aux policiers et voisins de bien voir votre résidence. Utilisez une minuterie pour simuler un éclairage qui correspond à vos activités habituelles.

Que recherchent donc ces malfaiteurs ? Bien entendu, les bijoux mais aussi de petites choses qui peuvent s'écouler très vite une fois volées telles radios, disques compacts, argent liquide, chèques, cartes de crédit, petites collections diverses. Soyez vigilants !

Joignez-vous à notre programme Prévol. Votre responsabilité, à titre de membre, consiste simplement à écouter le message Prévol à chaque semaine et à appliquer, dans la mesure du possible, les conseils de prévention transmis. Il n'y a aucun frais d'adhésion, c'est gratuit !

À chaque semaine, on vous tient au courant de l'état de la situation des vols par effraction dans votre voisinage et des mesures à prendre pour mieux protéger votre résidence.

De plus, vous recevrez alors votre carte de membre du programme Prévol, une

carte de votre secteur, une copie de la dernière édition du Journal Prévol, de même qu'un autocollant vous permettant de vous identifier au programme.

N'ATTENDEZ PAS ET JOIGNEZ-VOUS À PRÉVOL DÈS AUJOURD'HUI EN COMPOSANT LE 595-7600.

Formulaire d'adhésion pour recevoir le message Prévol

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. résidence _____ Tél. bureau : _____

Prière de retourner à :

Prévol
Service de police de Hull
777, boul. de la Carrière
Hull (Québec) J8Y 6V1



LE TRANSPORT SCOLAIRE C'EST AUSSI MON AFFAIRE !



Roger Goulet
Comité du journal

EN TANT QU'AUTOMOBILISTE

Les zones scolaires sont des zones à risque... Soyez vigilant en présence d'autobus d'écoliers. Respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse. Voici les principaux panneaux que vous pouvez rencontrer sur le chemin des écoliers. Ils contiennent tous un message important qu'il faut savoir décoder :

Indique la présence d'une zone scolaire, où il est interdit de circuler à une vitesse excédant 50 km/h lors de l'entrée ou de la sortie des élèves. Dans certains cas, un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h figure sous celui de zone scolaire. C'est alors cette limite qui prévaut, mais

seulement lors de l'entrée et de la sortie des élèves. En dehors de ces heures critiques, la limitation de vitesse applicable est la même qu'à l'extérieur de la zone scolaire.

Indique la présence possible d'un autobus scolaire immobilisé pour faire monter ou descendre des écoliers. Le panneau apparaît seulement lorsqu'un virage ou une côte empêche de voir d'avance les autobus arrêtés. Ceux-ci pouvant obliger les conducteurs à s'arrêter à leur tour, il est indispensable qu'ils en soient avertis. Ce panneau prévient en même temps de la présence possible d'enfants à proximité de la route.

RAPPELEZ-VOUS :

- Que vous devez immobiliser votre véhicule à plus de 5 mètres derrière un autobus d'écoliers dont les feux intermittents clignotent. Cependant, cet arrêt n'est pas obligatoire lorsqu'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.

- Que dépasser un autobus d'écoliers dont les feux intermittents clignotent entraîne la perte de 9 points d'inaptitude à votre dossier de conducteur, ainsi qu'une amende variant entre 200 \$ et 300 \$.

Source : Ministère des transports du Québec



LES ARMES ET VOUS

Êtes-vous à l'abri...



Êtes-vous à l'abri... du drame ?

S'il y a une arme à feu dans votre foyer ou si un membre de votre famille songe à s'en procurer une, pensez-y bien. Au Québec, une personne meurt chaque jour par arme à feu, qu'il s'agisse d'un suicide, d'un homicide ou d'un accident. Or, sachez qu'il est possible de prévenir de tels drames.

IDÉES NOIRES et poudre noire

La simple présence d'une arme à feu dans un foyer **multiplie par 5** le risque de suicide, comparativement à un foyer **sans** arme. Ce risque est particulièrement élevé chez les hommes.

UNE CHICANE qui finit mal

La simple présence d'une arme à feu dans un foyer **multiplie par 3** le risque d'homicide, comparativement à un foyer **sans** arme. Les victimes sont surtout des femmes. Querelles domestiques et armes à feu forment un mélange explosif.

UN ACCIDENT regrettable

Mis à part les accidents de chasse, les accidents impliquant des armes à feu ont une cause en commun : la présence d'une arme, opérante et accessible, dont les munitions sont à la portée de la main.

Une arme à feu dans un foyer représente toujours un risque. Ce risque augmente en présence de personnes dépressives ou violentes et d'enfants.

Pas de chance à prendre !

L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE...

C'est le gros bon sens et c'est la loi !

S'il y a une arme à feu dans votre foyer (fusil ou carabine ordinaire), **assurez-vous** qu'elle soit :

Inaccessible ou inopérante

Une arme est **inaccessible** si elle est rangée dans un endroit (pièce, contenant ou compartiment) verrouillé et difficile à forcer.

Une arme est **inopérante** si elle est verrouillée individuellement (dispositif vendu environ 10\$) ou si elle est dépourvue d'une pièce nécessaire à son fonctionnement (verrou ou glissière). Rangez cette pièce dans un endroit sécuritaire.

Non chargée

Enlevez les munitions de l'arme et rangez-les dans un lieu distinct et sécuritaire. Munitions et armes peuvent être rangées dans un même lieu (contenant ou compartiment, mais pas une pièce) si ce lieu est verrouillé et difficile à forcer.

LES CLÉS AILLEURS c'est brillant !

Pour plus de protection, remisez les clés donnant accès aux armes ailleurs qu'un foyer (dans un coffret de sûreté, au travail, chez un ami fiable, etc.).

SANS ARME, c'est mieux !

Même rangée de façon sécuritaire, une arme à feu représente toujours un risque. Si elles ne sont pas utilisées, ne gardez

tout simplement pas d'armes à feu chez vous. Communiquez avec la *Sûreté du Québec* ou votre service de police local pour savoir comment vous en départir.

PAS DE CHANCE à prendre !

Si un de vos proches ou vous-même montrez des signes de dépression, des tendances suicidaires ou une prédisposition à la violence, la prudence doit vous inciter à **retirer les armes** qui sont chez vous. Remettez-les aux autorités policières ou à une personne responsable qui détient un permis de possession d'armes et qui les rangera de façon sécuritaire, **ailleurs que chez vous**.

POUR ÊTRE PLUS SÛR...

Pour en apprendre davantage sur les responsabilités des propriétaires d'armes et sur les droits de l'entourage pour s'en protéger, communiquez avec la *Sûreté du Québec* ou avec votre service de police local.

Autres sources d'information

Loi canadienne sur les armes à feu :

www.cfc-ccaf.gc.ca

Sûreté du Québec :

www.suretequebec.gouv.qc.ca

Centre canadien des armes à feu, contrôleur des armes à feu au Québec : 1-800-731-4000

Source : Centre de prévention du suicide 02 et ses partenaires.



SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA JEUNESSE

8 JUILLET AU 11 JUILLET 2001

Carole Bourdages Gestionnaire de projets

Les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain. Quelle place occupent-ils dans nos municipalités ? Quels sont leurs besoins ? Quelles sont leurs inquiétudes ?

Ayant comme préoccupation d'offrir aux jeunes une place de choix au sein de la municipalité et de les impliquer dans le développement de projets spéciaux les concernant, la ville de Hull a décidé de tenir un Symposium international sur « Les jeunes au cœur de la cité », sous la présidence d'honneur du maire, Monsieur Yves Ducharme, instigateur du projet.

Cette initiative répond à un besoin d'élargir nos connaissances et de partager les meilleures pratiques dans les relations entre administration municipale et les jeunes. Ce rassemblement regroupera 500

personnes dont : des élus municipaux, des jeunes et des intervenants communautaires des pays francophones. Pour mieux comprendre les différentes dynamiques que vivent les jeunes, leurs besoins, la place qu'ils aimeraient occuper dans leur milieu de vie, il est important de faire un bilan et d'examiner la situation.

Dans le cadre de ce Symposium, le comité organisateur, formé du Service de police de la ville de Hull, des Centres jeunesse de l'Outaouais, de l'Avenue des Jeunes et de la Fédération Canadienne des municipalités, a retenu les secteurs d'intervention suivants :

- 1) la vie socio-économique et le travail ;
- 2) la vie sociale et familiale dans la cité ;
- 3) la santé ;
- 4) les lois ;
- 5) l'éducation ;
- 6) la culture.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.ville.hull.qc.ca/symposium2001 ou à communiquer avec Madame Carole Bourdages au 595-7606



Les jeunes au cœur de la cité
Symposium international sur la jeunesse - Hull - 2001

LA PATROUILLE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME VOUS INTÉRESSE ?

Les 9 et 10 mai prochain, entre 18 h 30 et 20 h 30, les postes de police communautaire de la ville de Hull accueilleront tous ceux et celles qui aimeraient faire partie de l'équipe de bénévoles du Service de police de Hull. À cette occasion, des bénévoles seront sur place pour vous informer et pour répondre à vos questions. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'agent Luc Nault au 595-7811.



Poste de police
communautaire
de l'île
120, rue Charlevoix
Hull (Québec)
J8X 1R1
Téléphone : 595-7288
Télécopieur : 595-7678



Poste de police
communautaire
Mont-Bleu
10, place Radisson,
local 100
Hull (Québec)
J8Z 1T9
Téléphone : 595-7845
Télécopieur : 595-7844



Poste de police
communautaire
Yvon-A.-Grégoire
70, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
J8Y 3W4
Téléphone : 595-8095
Télécopieur : 595-8098

THÈME : LA PRÉVENTION MOT CACHÉ DE 8 LETTRES Sylvie Mantha

S	S	N	O	I	T	A	S	I	M	I	T	C	I	V
S	R	U	O	C	E	S	S	T	N	E	R	A	P	I
R	X	L	R	E	C	A	C	I	F	F	E	R	R	O
U	E	I	E	E	N	C	E	T	C	R	E	V	E	L
M	U	E	A	T	O	T	M	R	N	V	N	S	V	E
O	S	S	C	P	I	I	A	E	O	F	U	A	E	N
B	O	N	A	R	T	V	N	L	I	O	E	N	N	C
I	C	O	U	O	N	I	I	U	T	R	J	T	I	E
L	I	C	S	J	E	T	E	T	A	C	H	E	R	E
I	E	S	E	E	V	E	R	T	C	E	I	N	S	P
S	T	R	A	T	E	G	I	E	U	E	O	I	O	U
E	E	I	R	R	R	T	G	R	D	D	L	A	I	B
R	I	A	I	U	P	P	A	T	E	A	E	L	R	L
C	A	P	A	C	I	T	E	P	E	U	R	E	O	I
S	O	L	U	T	I	O	N	R	E	R	T	N	O	C

-A- Activité Agir Ainé Appui	-E- Éducation Efficace Étape Étude	-L- Lever Loi Lutter	Peur Prévention Prévenir Prévol Projet Public	Soir Solution Stratégie Sure
-C- Capacité Cause Collectivité Contraire Conseil	-F- Force	-M- Manier Mobiliser Murs	-R- Réalise	-T- Tâche Titre Truc
	-J- Jeune	-P- Pairs Paix Parents-Secours	-S- Santé Sécurité Société	-V- Victimisation Violence

TIRAGE - TIRAGE - TIRAGE - TIRAGE BLOC ANTIVOLANT POUR VÉHICULES

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉL. RÉSIDENCE : _____ BUREAU : _____

Pour être admissible au tirage, vous devez être résident de Hull et répondre à la question suivante :

Quelle est la solution du mot caché ayant pour thème : La prévention

Réponse: _____

Le tirage aura lieu le 22 mai 2001.

Vous devez retourner le bulletin de participation à PRÉVOL (Tirage),
777, boul. de la Carrière, Hull (Qc), J8Y 6V1 au plus tard le 18 mai 2001.

